OUM-EL-BOUAGHI

Mécontentement des citoyens et blocage de routes

Pas moins de trois routes ont été bloquées dans la wilaya d'Oum-El-Bouaghi en l'espace de trois jours. Ainsi, les habitants de la localité de Soualhia, située à quelque trois kilomètres à l'est de la ville d'Aïn M'lila, ont bloqué la route menant vers Oum-El-Bouaghi-ville, pour exprimer leur mécontentement à cause de l'augmentation conséquente du tarif du transport vers la ville d'Aïn-M'lila à titre spécifique.

Pas moins de huit personnes ont été arrêtées par les éléments de la Gendarmerie nationale et présentées devant le parquet de la ville qui a écroué quatre d'entre eux pour incitation à attroupements, trouble à l'ordre public et obstruction à la voie publique. De son côté, la localité d'Ouled-Hamia située à quelque 70 kilomètres à l'ouest de la wilaya d'Oum-El-Bouaghi, a vu des jeunes bloquer la route pour des revendications sociales ayant trait au chômage et à divers points relatifs à la gestion considérée comme inappropriée du dossier social par l'APC.

La Gendarmerie nationale a procédé à des interpellations, et des présentations devant le parquet sont attendues incessamment. Mais, ce sont les habitants de Henchir-Toumghani, localité située à quelque 40 kilomètres à l'ouest d'Oum-El-Bouaghi-ville qui ont, selon nos sources, bloqué la route menant d'Oum El-Bouaghi-ville à Aïn-M'lila, de la matinée jusqu'à l'après-midi, ce qui a nécessité l'intervention de la Gendarmerie nationale pour maîtriser la situation.

Les habitants de cette localité ont manifesté entre la coupure de l'électricité et d'autres revendications d'ordre social. D'autre part, les récents vents forts qui ont soufflé sur la région à la veille de l'Aïd-El-Adha, ont causé la chute d'un plafond dans un douar près d'Aïn-Fakroun, au centre de la wilaya, ce qui a malheureusement causé la mort d'une femme et des blessures aux autres occupants de la maison dont des enfants.

Les mêmes intempéries ont été la cause de pannes d'électricité comme ça a été le cas de la localité d'Ouled Gacem, près d'Aïn-M'lila ; les agents de la Sonelgaz se sont déplacés ce samedi, accompagnés du maire de la localité, pour procéder au dépannage d'une centaine de foyers, selon nos sources.

La coupure d'eau durant la période de l'Aïd a été amèrement vécue par les citoyens de diverses localités qui semblent de plus en plus excédés par l'alimentaton aléatoire en eau potable.

Nasreddine Bakha

TEBESSA

Recrudescence des vols de téléphones mobiles

Le marché hebdomadaire de la friperie et des articles électroménagers d'occasion est à chaque vendredi inondé de vendeurs à la sauvette. Des appareils "mobiles" toutes gammes et toutes marques confondues, cédés à des prix dérisoires (10% de leur valeur réelle).

Cette situation nous a amenés à faire l'amer constat que tous ces portables sont volés. En effet, le responsable de la direction Djezzy à Tébessa nous a signalé l'affût considérable des abonnés déclarant le vol de leur portables, dont les voleurs se débarrassent de la puce pour liquider en toute quiétude de l'appareil. Situation favorisée par le laxisme notoire à l'échelle des responsabilités puisque ces appareils sont même revendus au centre-ville sans aucune mesure de contrôle, avec anarchie et impunité.

Djamel Saâdallah

SKIKDA

La première superette ouvre ses portes

La première superette de la wilaya, sise à la villa de Boukermouche, à la cité de Bouyala, a ouvert ses portes il y a quelque temps.

S'étendant sur une superficie de 330 m2 et employant douze personnes (huit femmes et quatre hommes) travaillant en double brigade de 8h00 jusqu'à 21h00, cette ex-salle des fêtes est devenue moins bruyante.

Le vacarme y afférent a cédé la place à une sérénité plus attrayante. Mettre à la disposition des classes moyennes des produits en tous genres en y appliquant une réduction relativement conséquente sur les prix serait son objectif le plus recherché. Les prix sont plutôt abordables. Cette initiative a germé dans l'esprit de Boukermouche bien avant le lancement de son projet de la salle des fêtes, raconte-t-il. "J"ai voulu lancer ce projet en 2001, mais l'emplacement de ma villa ne s'y prêtait pas, l'insécurité y fut un facteur décourageant, alors j'ai décidé de le reporter à une date ultérieure", le promoteur ne veut pas entendre parler de première superette. "Ce n'est pas à proprement parler la première superette de la wilaya, il y déjà celle de Lamouri au centre ville", insiste-t-il.

Un public nombreux est venu s'approvisionner en produits de consommation, détergents, légumes, fruits, vaisselle... les étrangers travaillant à Skikda, au sein de la plateforme pétrochimique ou autres entreprises ont pu notamment y trouver leur compte dans cette "galerie" qui leur rappelle, à des ressemblances près, les magasins ultra-modernes de leur pays. Selon notre interlocuteur. "J'ai reçu même la visite de Constantinois, qui ont pris la peine de se déplacer afin de constater de visu ce qui leur a été rapporté".

A souligner également que la création d'emplois est l'un des "bénéfices" engrangés" par la wilaya de Skikda par la grâce de l'ouverture de cette "PME". En effet douze jeunes personnes ont pu y dénicher un emploi. Que l'investissement privé soit encouragé.

ERRATUM

Une malencontreuse erreur s'est glissée dans l'article paru dans nos éditions en date du 18/01/2005, ayant pour titre "L'INSFP dans l'attente du lancement de ses grands projets" où il fallait lire : "un autre protocole d'accord a été signé entre l'académie régionale CISCO de Sétif représentée par le directeur de l'INSFP de Sétif et l'académie locale CISCO de Skikda représentée par le directeur de l'INSFP de Emzedj Edchiche sis à Merdj Eddib". Au lieu de "un autre protocole d'accord a été signé entre le constructeur mondial CISCO et l'INSFP".

Il fallait lire notamment : "un autre protocole d'accord a lui aussi porté ses fruits, c'est celui relatif à l'approche CEFE, et concerne l'ISGA de Annaba et le groupe allemand GTZ/PEM. L'ISGA de Annaba a accepté de faire bénéficier 30 jeunes diplômés de différentes filières de l'INSFP d'une formation dans le domaine de la création d'entreprises et de la formation d'entrepreneurs (CEFE). La formation s'est déroulée au siège de l'INSFP de Emzedj Edchiche sis à Merdj Eddib dans la wilaya de Skikda". Au lieu de "un autre protocole d'accord a, lui aussi, porté ses fruits, c'est celui signé entre l'INSFP, l'ISGA de Annaba et le groupe allemand GTZ/PEM..."

Mille excuses à nos lecteurs et les personnes concernées.

Zaïd Zoheïr

NOUVELLES DE KHENCHELA

Gain facile : ingéniosité des uns et complicité des autres

L'APC de N'sigha a été condamnée par la justice à indemniser un investisseur qui avait déposé plainte lors du règne d'un ex-/P/APC durant trois mandats sous des casquettes partisanes différentes à verser 22 milliards de centimes. A l'époque, l'investisseur qui avait entamé la réalisation d'un projet fut bloqué par l'ex-P/APC.

La suite est connue, elle laissera planer des arrière-pensées. Bref, le Conseil d'Etat est saisi pour bloquer cette dépense que le budget communal ne peut supporter. Le wali contacté à ce propos devait dire : "Tout le monde va rembourser ce qui a été pris à El Hamma, l'affaire de l'hôtel ou encore l'affaire de N'sigha qui sera bloquée par le Conseil d'Etat", fin de citation. Encore que la plupart des communes perdent leur procès intentés par des entrepreneurs ou d'éventuels propriétaires terriens (suite aux choix de terrains) car les services du contentieux sont encadrés (lorsqu'ils le sont) par des gens recrutés dans le cadre du filet social. Combien devra débourser la commune de Khenchela ? Alors que celle de Babar est condamnée à payer 27 milliards de centimes. Faut-il évoquer les projets des milliards censés protéger la ville de Khenchela contre les inondations avec les réévaluations et les indemnisations prononcées par la justice. Mais quand il pleut, la ville est engloutie par les eaux. Les citoyens s'insurgent contre cette situation qui perdure et se disent certains que les responsables demanderont encore d'autres enveloppes et inscriront d'autres projets. Ces mêmes responsables qui seront ensuite "exécutés" par les amateurs du gain facile; ceux qui rentrent dans les rangs sont adoptés mais tenus en laisse. Ces quelques exemples illustrent le degré du mal dont les effets sont connus. Un petit fonctionnaire devenu subitement riche et un entrepreneur souvent hadji trompant le fisc.

Actes de destruction en zone sud

Dans une descente punitive, le arch de Mahmel comme on l'appelle, a décidé puis exécuté cette décision qui consiste à saboter 17 forages réalisés par des exploitants agricoles au niveau des N'fidhas. Des maisons sont rasées et les occupants expulsés. Les biens appartiennent aussi à des gens de Mahmel alors que ceux qui ont été à l'origine de ces actes sont aussi des exploitants. Quelle lecture donner à ces faits graves ?

Des représentants des deux parties affirment au *Soir d'Algérie*, être dans leur droit, les uns, photographies à l'appui, affirment que c'est une vendetta et que des personnes se sont substituées à l'Etat alors que les autres disent avoir attiré l'attention à plusieurs reprises sur ces personnes qui exploitent les N'fidhas. Si l'ensemble des 15 périmètres de mise en valeur de 70 500 ha sont gérés selon la loi 83/18 du 13 août 1983, les N'fidhas obéissent à des règles définies par la tribu ou l'usufruit se fait sur une durée de cent ans renouvelable avec l'accord des chefs des différentes fractions d'une même tribu, celle des Nememchas.

Les N'fidhas sont les zones d'épandages de crues à très forte productivité s'étendant sur un total de 20.000 hectares avec près de 14 n'fidhas dont les plus importantes sont Ouzaren où ces événements ont eu lieu alors que la zone de Megada de Babar recèle une autre n'fidha importante ; celle de Tagmitt, la zone de Ouled-Rechache dispose d'une n'fidhas tout aussi importante, la contestation est cyclique chaque fois que quelqu'un s'implante dans une N'fidha, des conflits éclatent. Sauf que d'une façon naturelle les cours d'eau peuvent changer suite à l'érosion, ce qui génère un déplacement spatial des n'fidhas.

Parfois les cours d'eau sont volontairement détournés, la complexité de la gestion de ce dossier alterne l'application de la loi aux périmètres de mise en valeur et le maintien des équilibres liés à la configuration sociologique pour ce qui est des N'fidhas.

16 personnes secourues par la Protection civile

La neige est tombée subitement la veille de l'Aïd et a été suivie par des vents très violents. Le mauvais temps s'est caractérisé par le blocage de six personnes à l'intérieur de leur véhicule sur la route menant vers Chéchar. Il a fallu l'intervention de la Protection civile pour leur sauver la vie. Sur la route menant à Ouled Rechach, six autres personnes ont été secourues. Sur la route de Nsigha deux camionnettes ont dérapé, 4 personnes seront blessées et assistées par la Protection civile. Aucun décès par accident durant l'Aïd, n'est enregistré selon des sources officielles.

Pour l'année 2004, la Protection civile fait état de 185 accidents de la circulation ayant fait 357 accidentés dont 24 décédés. Les autres décès par asphyxie, noyade et suicide sont au nombre de 16. La Protection civile a eu à intervenir 22 fois pour porter secours à 29 personnes.

A. Maâchi